Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 41 (1953)

Heft: 805

Artikel: Vaud

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-267911

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

VAUD

Lettre ouverte publiée avant les élnctions au Grand Conseil par l'Association suffragiste

Une fois de plus, ce qu'on est convenu d'appeler le peuple vaudois, c'est-à-dire les électeurs, est appelé à élire le Grand Conseil: une fois de plus, l'autre moitié du peuple n'est pas consultée : les femmes, toutes les mères, les éducatrices, celles qui cultivent la terre, celles qui travaillent dans les usines, dans les bureaux, dans les magasins et les laboratoires, toutes contribuables, qui reçoivent des autorités masculines les lois, les arrêtés, les règlements auxquels elles sont soumises ; elles déplorent une fois de plus de n'être pas appelées à collaborer au travail législatif en élisant les députés, en siégeant au Grand Conseil où s'élaborent les lois qu'elles reçoivent toutes faites, sans qu'on leur ait demandé leur avis.

L'Association vaudoise pour le suffrage féminin appelle de ses vœux le jour où la Suisse accordera le droit de vote aux femmes. Chaque année, des femmes acquièrent, à l'étranger, leur majorité politique ; hier, la Grèce, le Liban, le Mexique, sont venus compléter la liste des soixante pays où les femmes votent. L'Arabie séoudite et la Suisse seront, demain, les seules à faire exception. Les Vaudoises devront-elles attendre, pour être citoyennes, dans le plein sens du mot, le deux-centième anniversaire de la réunion du Grand Conseil ?

Groupe libéral

Le 4 février, au Groupe des femmes libérales, Mme Krayenbühl-Gubser, présidente de l'Union des sociétés féminines lausannoises, membre de la sous-commission sociale de la Commission consultative cantonale du logement, a parlé de la construction de logements simples pour les bourses modestes, spécialement pour les vieux, indiqué ce qui a été fait à Zurich et à Berne, et ce qui pourrait être fait à Lausanne. La discussion a mis en évidence les divers aspects de la question et l'appréhension que cause l'intervention incessante de l'Etat dans des domaines qui appartiennent à la vie privée. Mme Berthe Grossi présidait avec bonne grâce.

La prochaine séance, le 25 février, sera consacrée aux élections au Grand Conseil, dont parlera M. Maurice Baudat, avocat et député à Lausanne.

S.B.

M. M. Baudat, avocat, député, a fait le 25 février au Groupe des femmes libérales vaudoises, une brillante causerie sur le Grand Conseil vaudois, qui ne sera vraiment représentatif du pays réel que lorsque les femmes pourront y siéger. Avec bonhomie, le distingué député a su évoquer le parlement avec ses défauts et ses qualités, cet ensemble équilibré de citadins et de campagnards, le travail des commissions permanentes et des commissions occasionnelles, les dosages suivant les partis, les revirements prévus ou imprévus de l'assemblée, à la majorité parfois mouvante, ou introuvable, parce qu'elle siège à la buvette, les résultats pratiques des sessions, certains députés à la forte personnalité, les grands moments où l'unanimité se fait dans un même élan et dans un silence total.

Nos suffragistes à l'œuvre

ALLIANCE DE SOCIÉTÉS FÉMININES SUISSES

Entretien au sujet de la Convention sur le salaire égal

(suite de la page 1)

Mlle Oettli, par contre, juge que cette distinction marque un progrès sensible. Mlle Feller, employeur dans l'industrie métallurgique et des machines remarque que dans la branche spéciale qui est la sienne, les ouvrières sont plus souvent absentes, protégées par une législation plus compliquée et plus difficiles à déplacer que les ouvriers, aussi comprend-elle les objections que l'on fait lorsqu'on leur réserve des salaires inférieurs. Pourtant l'Alliance a raison de défendre un principe juste et de donner un grand exemple.

M. Leuenberg croit qu'on pourrait fort bien arriver à une solution si l'on considérait le travail égal et non le travail de valeur égale, puisqu'on fait déjà une distinction de salaire entre l'ouvrier qualifié et l'ouvrier non qualifié. Après tout, le salaire s'établit selon les possibilités commerciales de l'entreprise.

Mme Schwarz-Gagg qui faisait partie, comme expert de la délégation suisse à la Conférence du travail, rend ses interlocuteurs attentifs au fait qu'il y a une grande différence entre la réalisation du principe par l'évolution économique ou par la contrainte de l'Etat. Elle est persuadée que des forces positives agissent dans notre économie et qu'il vaudrait mieux que les autorités n'usent pas de contrainte, ce serait trop tôt.

Après que diverses représentantes de groupements professionnels eurent décrit les conditions de salaires dans leur branche et qu'il eut été question aussi des conditions familiales, M. Leuenberg reprit la parole pour recommander aux femmes de ne pas trop vouloir prendre exemple sur l'étranger. Chez nous, les conditions sont très différentes, il vaut mieux aussi, ne pas trop discuter avec le personnel fédéral et ne pas réclamer l'aide des pouvoirs publics. Laissons jouer les forces libres avec la collaboration officielle. On arrivera au but par étapes, le nombre des hommes à l'esprit ouvert est plus grand qu'on ne le croit.

L'entretien fut clos après une recommandation de Mme Rigling aux associa-professionnelles de travailler la question dans leur sein et une conclusion de Mme Haemmerli sur l'utilité des contacts établis entre les groupements féminins et nos représentants au Parlement.

d'après le compte rendu des Basler Nachrichten

Nationalité de la femme mariée

Sitôt promulguée la loi nouvelle sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse, qui permet enfin à la Suissesse épousant un étranger de demeurer attachée à son pays par des liens juridiques, on a vu des centaines et des centaines de femmes, surtout dans les cantons frontières, se précipiter dans les bureaux officiels et entreprendre les démarches nécessaires pour retrouver une nationalité à laquelle elles tiennent, et aussi des centaines d'épousées déclarer devant l'officier d'état-civil qu'elles désirent garder leur nationalité suisse plutôt que de devenir étrangère en épousant un étranger.

On estime à 30 000 le nombre des femmes touchées par la nouvelle loi ; toutes ne tiennent pas à redevenir Suissesses, mais une forte majorité se fera réintégrer. Il y en aura malheureusement qui, d'ici au 31 décembre, dernier délai pour faire les démarches nécessaires, ignoreront les possibilités que leur donne la loi, et cela en dépit de tous les appels, de tous les articles de journaux, de revues qui ont paru et qui paraîtront encore, en dépit des efforts des associations féminines, des assistantes sociales. Partout on s'efforce de renseigner les gens. Un magistrat bâlois, chef du service de l'état-civil, a pris la peine d'adresser une circulaire à toutes les Suissesses ayant épousé un étranger qui figurent sur ses registres. Tous ceux, toutes celles qui cherchent à atteindre les Suissesses que le question intéresse, celles du pays et celles de l'étranger, celles surtout qui ne lisent dans un journal que le feuilleton et les avis mortuaires, à qui échappent ainsi les choses essentielles, ont droit à la reconnaissance des femmes.

Toute Suissesse d'origine qui a épousé un étranger et qui désire reprendre sa nationalité doit s'adresser au Département de l'Intérieur de son cantou d'origine pour les démarches à faire. Celles qui sont domiciliées à l'étranger, s'adressent au consulat le plus proche.

BALE

Le Grand Conseil du canton de Bâle-ville a été saisi d'une motion demandant au gouvernement d'organiser, dans l'année, une consultation féminine auprès des habitantes suisses de Bâle, pour savoir si elles désirent jouir de leurs droits politiques. A cet effet, le Grand Conseil devrait allouer un crédit de 10 000 fr.

*

Dans le canton de Bâle-campagne, une proposition analogue a été repoussée.

ZURICH

L'Association suffragiste zurichoise a tenu son assemblée générale au Buffet de la gare, le mercredi 25 février. Après la partie administrative, on a présenté aux participantes un film sur ce sujet : « Problèmes féminins en Amérique ».

BERNE

Jura bernois

La collecte des signatures pour l'Initiative en faveur du vote communal féminin, se poursuit, dans l'enthousiasme, à travers tout le Jura bernois, soutenue par les conférences organisées tour à tour dans les divers centres. Mme Drouin (une des conférencières les plus répandues pendant la campagne qui a précédé la Consultation féminine genevoise) a déjà parlé à Porrentruy, à La Neuveville, et va parler à Moutiers.

Journée des femmes bernoises

Les femmes bernoises ont assisté en foule à leur journée cantonale du 12 février. Elles étaient plus de 850. Elles ont entendu divers exposés dont celui de Mme Schmid-Frey, Dr, sur la collecte de signatures pour l'Initiative cantonale concernant l'introduction du suffrage féminin sur le plan communal.

A la suite de la conférence du Dr Max Graf, président de tribunal, sur *Gericht und Strafvollzug* (tribunal et accomplissement de la peine) l'assemblée a voté deux résolutions. L'une réclame des autorités l'étude de la collaboration des femmes dans les tribunaux bernois.

La seconde prend acte avec satisfaction de la déposition du postulat Lehmann, le 2 novembre 1952, et la motion Bertschi, portant 41 signatures, concernant l'établissement pénitentiaire de Hindelbank. Les femmes bernoises demandent à être associées à ces débats et au travail qui sera accompli.

Mme B. Grossi, présidente, a su remercier comme il le fallait l'éminent conférencier d'avoir bien voulu consacrer une soirée aux Femmes libérales.

S.B.

Groupe radical

A Lausanne, le 4 février, a eu lieu dans l'une des salles du Cercle Démocratique, la réunion mensuelle du Groupe féminin du Parti radical lausannois, sous la présidence de Mlle Georgette Perret.

Délégué par les Jeunes radicaux, M. Jacques Bourquin, privat-docent à l'Université de Lausanne, donna tout d'abord quelques renseignements sur les prochaines élections, puis fit un exposé captivant sur l'« Information à travers la presse, la radio et la télévision ».

Sujet d'actualité, touchant à de nombreux et importants problèmes de culture, économiques, politiques, entre autres, dont l'orateur présenta une remarquable vue d'ensemble.

J. F.

Le „Mouvement Féministe" est en vente A Genève :
à la Librairie Payot, au Molard et à la Librairie Jullien, Bourg-de-Four.
Le journal est distribué le vendredi.

A La Halle aux Chaussures
Maison fondée en 1870
Mme Vve L. MENZONE
Solidité - Elégance
5 % escompte en tickets jaunes
17, Cours de Rive, Angle Boulevard Helvétique, 30

GENÈVE

Election des prud'hommes

Aux femmes suisses majeures domiciliées dans le canton

Vous savez que les femmes peuvent faire partie des tribunaux de prud'hommes où leur présence est si utile pour régler les conflits du travail.

Vous savez que les femmes peuvent voter à condition de s'inscrire ?

Inscrivez-vous avant samedi 23 mars 1953 à midi au Service des Electeurs, rue de l'Hôtel-de-Ville 14, entrée à droite, 1er étage, en produisant une pièce d'identité.

N'OUBLIEZ PAS D'ALLER VOTER !

Locaux de vote : Patrons et patronnes, Salle de gymnastique de l'Ecole du boulevard James-Fazy ; Ouvriers et ouvrières, Ecole supérieure des jeunes filles, rue Necker 2.

Heures de scrutin : Samedi 28 mars 1953, de 15 à 22 h.

Le Comité féminin d'action

Pour tous renseignements, s'adresser aux Permanences : Société Coopérative Suisse de Consommation, boul. James-Fazy 10, et Ouvroir de l'Union des femmes, rue le Fontaine 9, du lundi 16 mars au vendredi 20 mars de 16 à 19 h.

Séance extraordinaire

L'Association suffragiste a tenu son assemblée d'information le mardi 24 février, à l'Union des femmes.

Mme A. Choisy avait été priée de résumer, pour ses auditrices, l'activité du Comité d'action qui a préparé la consultation féminine du 30 novembre. Comme notre journal a tenu, au fur et à mesure, ses lecteurs au courant de ce travail, nous n'y reviendrons pas ici. Ajoutons seulement que Me Kammacher, présidente de l'Association genevoise a profité de l'occasion pour remercier chaleureusement Mme Choisy des efforts accomplis pendant de longs mois.

Puis Me Kammacher expliqua en quelques mots la situation actuelle : la sous-commission chargée de présenter un rapport sur les résultats de la consultation, a terminé ses travaux. La majorité se prononce en faveur d'une prochaine consultation du corps électoral masculin sur une modification constitutionnelle cantonale afin de donner les droits politiques aux Suissesses de Genève. Les épouses d'origine étrangères, qui ont acquis la nationalité suisse par mariage, devraient attendre cinq ans avant de devenir citoyennes électrices et éligibles. Au cas où ces étrangères auraient habité le canton dès l'âge de quinze ans, le délai de cinq ans serait jugé inutile.

Le rapport de la sous-commission sera présenté, en séance du Grand Conseil, le samedi 7 mars.

Lorsque le Grand Conseil aura discuté le rapport de la sous-commission et décidé la date de la consultation des électeurs en vue de la modification constitutionnelle qui permettrait de donner les droits politiques aux femmes, un comité d'action sera constitué, composé de personnalités féminines et masculines.

La séance se terminait par la projection du film anglais sur le thème «A travail égal, salaire égal». Ce film, parlé anglais, était introduit par Mlle Jaqueline Wavre. Il est évidemment étranger à nos habitudes et présente des aspects de la vie des ouvrières que l'on ne connaît pas chez nous, mais il proclame bon nombre de vérités d'une portée générale et valables dans dans tous les pays. Ainsi, il démontrait que les hommes n'ont pas été éliminés dans les organismes où les deux sexes jouissent, pour un même travail, d'un salaire égal, tandis que les bas salaires féminins ont pour corollaire fréquent le chômage masculin.

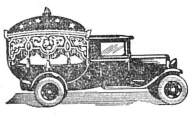
POMPES FUNÈBRES OFFICIELLES
de la Ville de Genève
5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1er
Téléphone : 4.62.00 permanent
EN CAS DE DÉCÈS s'adresser ou téléphoner de suite à l'adresse ci-dessu
FORMALITÉS GRATUITES

Pour soigner
TOUX et MAUX DE GORGE
prenez la
POTION FINCK
(formule du Dr. Bischoff)
En vente à la PHARMACIE FINCK & Cie
26, rue du Mont-Blanc, Genève
au prix de Fr. 1.80. Tél. 2.71.15

Pour être bien servie,
la ménagère avisée fait ses achats à la
COOPÉ
Escompte 5% Ristourne aux membres
"Nous luttons contre la vie chère"